



Contester la perte des apl

Par **MaelleR**, le **28/01/2016** à **15:55**

Bonjour, rn rn Je me trouve désespérée devant une décision de la caf que je ne comprend pas. Je trouve injuste le mode de calcul des apl, et voudrais contester et faire réévaluer mes droits: rn Voici ma situation: rn -24 ans célibatairern -apprentie depuis septembre 2014 rn -mon salaire est de 889,09€ rn rn Je touchais les apl jusqu'à décembre 2015. rn La CAF m'a réclamé mon salaire de novembre 2015 afin de recalculer mes droits. Sur cette fiche de salaire apparaît mon 13eme mois: j'ai donc perçu exceptionnellement ce mois 1300,51€. La caf a donc tout simplement multiplié cette somme par 12 pour calculer mes revenus annuels. rn Or si je fais la moyenne de mes revenus j'ai perçu en 2015 910,22€ par mois et non 1300€. rn Je ne comprend ce calcul et voudrait faire réévaluer ma situation. rn Ma situation est d'autant plus précaire qu'il m'est nécessaire d'avoir 2 logements car mon entreprise et mon école se situent à 200km l'une de l'autre. rn Quels sont mes droits et mes recours pour faire réévaluer ma situation? rn rn Merci pour votre aidern rn Maëlle

Par **jos38**, le **28/01/2016** à **16:23**

bonjour. il faut faire une lettre recommandée avec accusé de réception à la CAF en joignant votre dernier bulletin de salaire (décembre) où est porté le revenu net imposable pour l'année écoulée et expliquant la situation. au besoin, joignez le bulletin d'octobre portant le salaire normal